

LA COMMISSION RÉVOLUTIONNAIRE

ÉTABLIE A COMMUNE-AFFRANCHIE PAR LES REPRÉSENTANTS DU
PEUPLE.

Avant hier, 20 ventôse, 172 prisonniers ont été élargis sur la place de la Liberté, en vertu du jugement prononcé devant la Maison-Commune, en présence du peuple.

Que n'étaient-ils présents à cette scène sublime et attendrissante les scélérats qui ont osé calomnier les magistrats du peuple, les vengeurs de la république, les libérateurs de l'innocence et les ennemis implacables du crime ! ou plutôt quand ils en auraient été les témoins, ils y eussent été insensibles ; car une ame dévouée au mensonge et à l'imposture, est fermée aux douces émotions de la nature et de l'humanité. Les voilà, ces hommes bons par excellence ! toute leur sensibilité est pour les ennemis du peuple, ils parlent avec attendrissement des rebelles atteints par la vengeance nationale : ils ne vous parleront pas de même des innocents dont la justice populaire a brisé les fers.

Oui, il faut le dire, puisqu'on a osé avancer le contraire ; oui, l'humanité et la sévérité ont toujours marché de front dans Commune-Affranchie. Si les rebelles ont été punis avec éclat, les innocents ont été acquittés avec pompe et dans un nombre à peu près égal.

Quel esprit de discernement, quelle précision, quelle justice, en un mot, pour distinguer dans cette foule d'hommes coupables, celui qui n'a cédé qu'à l'erreur, ou qu'aux sentiments de la faim et aux besoins de la misère !

Magistrats républicains, vous continuerez avec courage les fonctions que la société vous a confiées, et l'humanité, qui est la base de nos actes les plus rigoureux, présentera nos travaux à la reconnaissance publique et y joindra la sienne.

Suivent les noms, prénoms des 172 citoyens mis en liberté.

20 et 31 frimaire, des 7, 10, 20 et 30 nivôse, du 50 pluviôse, des 10 et 30 ventôse, 10 et 16 germinal, etc., etc. Les nombreux écrits et actes administratifs de cette époque, déposés dans les Bibliothèques et Archives de la ville.